



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

Longueuil, 20 août 2021

OBJET : Financement d'un sondage scientifique sur la volonté populaire en matière de magasinage les dimanches

M. Éric Girard
Ministre de l'Économie et de l'Innovation

Monsieur le Ministre,

J'ai été reçu vendredi dernier au cabinet avec toute l'attention que mérite le dossier des heures d'ouverture des commerces, mais depuis, de l'eau a coulé sous les ponts.

Il s'avère que les quincailliers et leur association ont reçu un sévère avertissement de la Direction générale des cartels et des pratiques commerciales trompeuses du Bureau de la concurrence du Canada à l'effet qu'il était illégal et passible d'amendes salées, voire d'emprisonnement, de prendre des arrangements entre commerces pour ne pas ouvrir les magasins les dimanches.

Jusqu'alors, il semblait décent, même pour vos collaborateurs, de demander aux marchands de s'entendre entre eux. Cette option vient de disparaître.

De ce fait, la voie légale, c'est-à-dire une modification de la Loi sur les jours d'admission dans les commerces, nous semble l'unique moyen de permettre aux magasins spécialisés que sont les quincailleries et les centres de rénovation de réussir les cinq objectifs vitaux et complémentaires suivants :

1. ouvrir six jours au lieu de sept pour offrir une meilleure qualité de vie aux propriétaires et gestionnaires ;
2. réduire les frais d'opération d'environ 15 % pour mieux rémunérer le personnel et veiller à leur formation continue ;
3. augmenter le pouvoir d'attraction de ces commerces spécialisés aux yeux de la relève entrepreneuriale, des prêteurs et des investisseurs ;
4. rendre l'embauche plus attrayante et améliorer la rétention du personnel en n'obligeant plus les employés à travailler les dimanches ;
5. améliorer l'expérience-client en diluant moins l'expertise des employés qui représente souvent la principale valeur ajoutée par rapport à la concurrence livrée par les Amazon de ce monde et les géants comme Walmart et Costco.



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

Lors des entretiens avec vos collaborateurs, il nous a été demandé de prendre les moyens pour mieux cerner les besoins de la clientèle. Pour ce faire, un sondage indépendant en bonne et due forme nous semble l'outil à privilégier.

En effet, la seule question posée par La Presse+ a polarisé les répondants en raison de sa trop grande simplicité : « Êtes-vous pour ou contre que les commerces ferment les dimanches ? » Malgré tout, de petites et grandes majorités ont été obtenues en faveur d'une fermeture, à l'exception des épiceries et des pharmacies où le taux d'adhésion à l'idée que nous défendons reste minoritaire, de l'ordre de 30 %.

Avec votre concours financier, de l'ordre de 25 000 \$, nous aimerions procéder prestement à un appel d'offres auprès des plus sérieuses firmes québécoises de sondage et interroger 1000 propriétaires résidentiels sur les points sensibles qui gravitent autour de cette question des heures et jours d'ouverture.

Bien sûr, le questionnaire ferait l'objet d'une entente entre votre ministère et notre association, et les résultats nous seraient partagés en priorité pour nous permettre d'y réagir, idéalement d'une voix commune.

J'ai bien compris que votre gouvernement hésiterait avant de créer une brèche dans l'actuelle Loi pour contenter uniquement les marchands de matériaux. Dans un deuxième temps, la question pourra embrasser tout le commerce de détail, mais sans vous manquer de respect, il y a un feu à éteindre chez nos commerçants et leurs effectifs.

Dans l'attente d'un accord de principe rapide, je me place à l'entière disposition de votre équipe pour démarrer l'opération proposée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président et chef de la direction,

Richard Darveau

Cc M. Jean Boulet, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale